

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) POUR
L'APPUI A LA COMPOSANTE SECTEUR PHARMACEUTIQUE DANS LE CADRE DU
PROJET AI – PASS 3**

Septembre 2024



Financé par
l'Union européenne

TABLE DES MATIERES

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	P.3
II.	DESCRIPTION DE LA MISSION	P.3
III.	LIEU ET CALENDRIER	P.5
IV.	BESOINS	P.5
V.	NOTES ET RAPPORTS À FOURNIR	P.6
VI.	MODALITES DE PAIEMENT	P.6

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Commission européenne a successivement signé en 2016 et en 2019 avec le ministère de la Santé de Mauritanie. Deux conventions de financement intitulées Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS)

Les priorités établies dans ces deux conventions de financement s'articulent autour de l'amélioration durable de la santé des populations et l'atténuation de l'impact de la pauvreté sur les groupes les plus vulnérables en appuyant et en renforçant la mise en œuvre du plan stratégique nationale du secteur qu'est le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2012-2020 et 2021-2027) afin d'atteindre la Couverture Sanitaire Universelle d'ici 2030.

Quatre programmes prioritaires ont été développés pour le PNDS 2021-2027, respectivement :

- Accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile (programme 1) ;
- Renforcement de la lutte contre la maladie (programme 2) ;
- Sécurité sanitaire, préparation et réponse aux situations d'urgences de santé publique (programme 3) ;
- Renforcement des piliers du système de santé pour atteindre la couverture sanitaire universelle (programme 4).

Le PASS est un programme en appui au PNDS. Il est mis en œuvre à travers deux modalités :

1. Une subvention directe du ministère de la santé pour continuer l'appui à la mise en œuvre du PNDS. Les résultats et les actions financées dans le cadre de la subvention suivent la programmation opérationnelle du PNDS, dans un alignement complet avec la politique nationale de la santé (PNS).
2. Un appui institutionnel via une convention de délégation avec l'Agence belge de développement, ENABEL pour la mise en œuvre de la composante d'appui institutionnel avec la participation de l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers. Cette modalité de mise en œuvre vise le renforcement des capacités, la formation et le transfert de compétences avec une stratégie de désengagement et la construction de partenariats sur la durée.

II. DESCRIPTION DE LA MISSION

2.1. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de la prestation attendue est le suivant : appuyer la mise en œuvre du Résultat 3 du projet AI-PASS 3 : « L'accès à des médicaments et consommables essentiels de qualité est amélioré à tous les niveaux selon les normes nationales (Médicaments et consommables) ».

2.2.OBJECIFS SPECIFIQUES

Le prestataire va collaborer avec les Assistants Techniques du projet AI-PASS3 mis en œuvre par l'Agence belge de développement (ENABEL), et plus spécifiquement avec l'ATI Expert en Médicaments par rapport à l'appui du niveau opérationnel dans les zones d'intervention du projet

OS1 : Participer à l'identification, la conception, la planification, l'exécution et le suivi-évaluation des activités permettant d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels et consommables de qualité dans les structures sanitaires publiques appuyées par le projet ;

OS2 : Participer au renforcement de la gouvernance du sous-secteur pharmaceutique, de l'offre de soins et de services et de la mise aux normes des structures sanitaires publiques, en coordination avec les ATN (assistant technique national) du projet ;

OS3 : Appuyer la mise en œuvre du projet pilote du nouveau modèle d'approvisionnement et de distribution au dernier kilomètre dans la zone d'intervention du projet ;

OS4 : Contribuer au suivi-évaluation du Résultat 3 du projet AI- PASS3, en collaboration avec l'ATI Expert en médicaments.

2.3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de cette prestation sont les suivants :

- Résultat 1 : des appuis techniques en matière de gestion des approvisionnements et stocks de médicaments sont apportés dans les structures sanitaires publiques de la zone d'intervention du projet AI PASS3, en coordination avec les collaborateurs sur terrain du projet.
- Résultat 2 : la gouvernance du sous-secteur pharmaceutique, l'offre de soins et de services et la mise aux normes des structures sanitaires publiques sont renforcées.
- Résultat 3 : le projet pilote relatif au nouveau modèle d'approvisionnement et de distribution au dernier kilomètre dans la zone d'intervention du projet AIPASS3 est mise en oeuvre;
- Résultat 4 : le suivi-évaluation du volet médicament du projet AI-PASS3 est assurée.

2.4. ATTRIBUTIONS DU PRESTATAIRE

Plus spécifiquement, le prestataire mènera les principales tâches suivantes :

Par rapport à l'appui technique en matière de gestion des approvisionnements et stocks de médicaments :

- Assurer le suivi, la coordination et la supervision des activités des collaborateurs sur terrain en appui pharmaceutique (Assistants pharmaceutiques)
- Appuyer la préparation des Termes de Références des activités prévues dans le R3 du projet AI PASS3.
- Préparer, organiser et animer les formations planifiées dans le R3 ;
- Effectuer des visites régulières sur le terrain pour réaliser un encadrement de proximité (mentorat) des collaborateurs sur terrain en appui pharmaceutique de la zone d'intervention du projet AI-PASS3 ;
- Appuyer les collaborateurs sur terrain en appui pharmaceutique à écrire, revoir et suivre les procédures et instructions opérationnelles (IO) ;

Par rapport au renforcement de la gouvernance du sous-secteur pharmaceutique, de l'offre de soins et des services, et de la mise aux normes des structures sanitaires publiques :

- Appuyer les Equipes Cadres de Moughataa (ECM) dans la zone d'intervention de AI-PASS3 : cadre organique, gouvernance et coordination, supervision, renforcement des capacités, etc. ;
- Appuyer les Equipes Cadres de Willaya (ECW) dans la zone d'intervention de AI-PASS3 : cadre organique, gouvernance et coordination, supervision, renforcement des capacités, etc. ;
- Contribuer au pilotage du comité régional de suivi et gouvernance des approvisionnements dans le Brakna. Il/Elle appuie le pharmacien de la DRAS d'Aleg ;

- Contribuer, en temps utile, aux retours d'information et aux analyses du niveau périphérique vers niveau central, notamment sur l'applicabilité des normes nationales et sur les approches pilotées dans la zone. Il/Elle nourrit ces inputs techniques de la réalité du terrain ;
- Appuyer la mise aux normes des formations sanitaires : équipements et réhabilitations potentielles. Il/Elle fournit un feedback utile et contribue aux analyses sur les normes et textes réglementaires nationaux existants.

Par rapport à la mise en œuvre du projet pilote relatif au nouveau modèle d'approvisionnement et de distribution au dernier kilomètre :

- Appuyer la mise en œuvre du projet pilote relatif au nouveau modèle d'approvisionnement et de distribution au dernier kilomètre dans la zone d'intervention du projet AI-PASS3 ;
- Appuyer la digitalisation progressive et harmonisée de la gestion des produits pharmaceutiques au niveau des structures sanitaires publiques.

Par rapport au suivi-évaluation du volet médicament du projet

- Collecter, dans les délais, les données des indicateurs spécifiques liés au Résultat 3 du programme, en collaboration avec l'ATI Expert en médicaments ;
- Participer de manière proactive au reporting, au système de suivi-évaluation, et à la capitalisation du projet AI-PASS3.

Autres :

- Participer à toutes les activités et réunions de suivi du programme, en particulier aux réunions hebdomadaires techniques de l'AI-PASS3 et aux réunions de coordination du sous-secteur pharmaceutique animées par le ministère de la Santé (DPL) en présence des principaux PTF ;
- Participer à la production des documents de suivi, notes, rapports, comptes-rendus, etc.

III. LIEU ET CALENDRIER

3.1. Lieux de la prestation

La prestation se déroulera à Nouakchott avec des missions prises en charge par le projet AI PASS à l'intérieur du pays.

3.2. Date de début et période de mise en œuvre des tâches

La date prévue pour le début de la prestation est fixée au 1^{er} octobre 2024 et la période de mise en œuvre du marché sera de 200 jours, pendant un période de 10 mois maximum, à partir de cette date, y compris la période de validation du rapport final.

IV. BESOINS

4.1. Ressources humaines

La prestation sera menée par le consultant dont le profil demandé est le suivant :

Qualifications compétences	et	Doctorat en pharmacie Excellente maîtrise de la langue française Maîtrise des outils informatiques les plus courants
-------------------------------	----	--

	Aptitude au travail en équipe multiculturelle Capacité à travailler en autonomie dans un cadre établi
Expérience professionnelle générale	Un minimum de 10 ans d'expérience dans le domaine de la santé
Expérience professionnelle spécifique	Un minimum de 7 ans d'expérience dans le domaine de la gestion pharmaceutique
Expérience souhaitable constituant un atout supplémentaire	Expérience dans des projets de développement Expérience dans des pays en développement Expérience de travail dans les zones d'intervention

Afin de permettre l'estimation correcte de la durée des expériences pertinentes incluses dans le CV, les dates de début et fin de celles-ci **seront décrites en format mois / année (mm/aa)**. Toute expérience qui ne serait pas présentée conformément à cette instruction peut être écartée de l'évaluation.

4.2. Matériel

Aucun bien d'équipement ne sera acheté pour le compte du pouvoir adjudicateur au titre de la présente prestation de services ni transféré au pouvoir adjudicateur à la fin de la prestation.

V. NOTES ET RAPPORTS À FOURNIR

1 Langue de travail

Tous les livrables fournis par le consultant.te seront rédigés en langue française.
Tous les rapports fournis doivent être rédigés en français.

2 Contenu et périodicité des notes et rapports

Au début de chaque mois, le consultant aura à établir un plan de travail avec des résultats attendus sur la base des tâches qui lui sont assignées.

Le consultant.te devra fournir un rapport mensuel, détaillé faisant ressortir les résultats attendus.

A la fin de la prestation, le consultant.te aura à synthétiser les rapports mensuels sous forme d'un rapport final qu'il soumettra à l'AI-PASS pour validation.

VI. MODALITES DE PAIEMENT

. Le consultant sera payé de façon mensuelle, après acceptation du rapport mensuel et des timesheets, le % correspondant au nombre de jours travaillés par mois, approx. 22 par mois